

## **Rapport du groupe de collaboration**

**jeudi 19 mars 2020**

### **Rapport de la réunion du groupe de collaboration tenue le jeudi 19 mars 2020**

- Le ministère a mis sur pied un groupe de collaboration composé d'associations d'intervenants et de syndicats représentant les secteurs de l'ensemble du continuum de soins afin de fournir des conseils stratégiques au Groupe de commandement provincial.
- Le groupe de collaboration se réunit chaque semaine avec les représentants du ministère de la Santé, du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences et du ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité afin de partager des mises à jour, de discuter des enjeux et des préoccupations et de trouver des solutions.

### **Points clés**

- La préoccupation la plus couramment soulevée par les intervenants est l'accès par le personnel de première ligne à l'équipement de protection individuelle (EPI) et à d'autres équipements et fournitures.
  - Le ministère examine de façon dynamique toutes les possibilités et les filières pour obtenir de l'EPI et des équipements supplémentaires afin de soutenir les travailleurs de première ligne et les patients, y compris une collaboration avec le gouvernement fédéral et l'industrie.
- En réponse aux enjeux discutés par le groupe de collaboration aujourd'hui (19 mars), le ministère travaille avec nos partenaires afin de fournir ce qui suit :
  - De plus amples précisions et directives quant à ce qui est considéré comme des services essentiels dans les milieux de soins de santé et la communauté.
  - Des directives sur la priorisation des tests de dépistage pour les travailleurs de la santé.
  - Des soutiens pour les services de garde d'enfants pour les travailleurs de la santé, les travailleurs en bien-être de l'enfance et les fournisseurs de services de santé mentale en raison de la fermeture des écoles.
  - Des directives sur la suspension des programmes de jour à l'intention des aînés dans les foyers de soins de longue durée et la communauté.
  - Des soutiens accrus aux aînés et aux autres populations vulnérables et à risque (p. ex. les Autochtones, les services de bien-être de l'enfance, les toxicomanes).

- Une plus grande souplesse dans la dotation en personnel dans les milieux de soins directs (p. ex. les hôpitaux et les foyers de soins de longue durée).
- La possibilité de permettre aux étudiants qui en sont à leur dernière année de formation de faire du travail clinique pour accroître la capacité de fournir certains services de soins de santé.

### **Prochaines étapes**

- Le ministère examine les suggestions, les préoccupations et les commentaires présentés par les intervenants, met à exécution chaque mesure dans l'ensemble du gouvernement et suivra les progrès. Au fur et à mesure que les enjeux sont analysés, des mesures pertinentes seront présentées au Groupe de commandement aux fins de discussion, et nous rendrons compte des progrès au groupe de collaboration.

Le 19 mars 2020  
Ministère de la Santé